

On passe à 2015 !

Avec le début de l'année et à quelques jours de notre assemblée générale, c'est le moment de faire le bilan de l'année écoulée et d'envisager l'année à venir.

L'année 2014 a été particulièrement bonne puisque nous avons réussi à pérenniser l'atelier vélo et que nous avons franchi la barre des 200 adhérents, ce qui était notre objectif depuis plusieurs années.

Nous avons aussi renforcé nos liens avec nos amis allemands de Ludwigsburg en les accueillant cet été.

Et nous avons bien entendu proposé nos actions habituelles : balades et marquage...

Pour 2015, c'est l'assemblée générale du 16 février qui fixera nos objectifs, je vous invite donc à venir participer nombreux à cette assemblée

Janvier-Avril 2015

Le président, Romain MEYER

Nouveaux itinéraires cyclables !

Une fois n'est pas coutume : c'est une véritable piste cyclable, qui vient d'être mise en service entre la Véloroute et l'Axone. Les piétons ont en effet un itinéraire propre (à gauche sur la photo). Elle est équipée d'une bande de peinture médiane discontinue, qui sera très utile la nuit car il ne manque plus que l'éclairage pour que le tableau soit parfait.



Piste cyclable entre la Véloroute et l'Axone



Nouvelle voie verte à Arbouans

VéloCITE demande systématiquement la séparation des flux piétons et cyclistes car leurs vitesses sont incompatibles mais ce n'est pas toujours possible. Ainsi, l'ancienne voie ferrée traversant Arbouans est devenue une voie verte. Attention donc aux week-ends de beau temps où les nombreux piétons rendront la circulation des cyclistes difficile comme sur la Véloroute à Bart. A noter : une bande de peinture médiane est bien prévue, elle va être peinte prochainement.

Contacts :

Courrier : VéloCITE Pays de Montbéliard, espace associatif, 1 rue du Château,
25200 MONTBELIARD

Courriel : montbeliard@fubicy.org

Site Internet : www.montbeliard.fubicy.org

Ou directement à l'atelier vélo, au 49 rue de Belfort à Montbéliard.

Enquête réseau cyclable

Lors de la fête du vélo 2014 à Valentigney, Pays de Montbéliard Agglomération avait mis une carte de l'agglomération à disposition des visiteurs en leur demandant d'émettre un avis sur le réseau, par le biais de pastilles de couleur : **Vert : aménagement agréable, Jaune : aménagement peu sécurisé, Rouge : aménagement dangereux, Bleu : aménagement souhaité.**

Voici une synthèse des 31 remarques émises :

1) les aménagements agréables (verts) :

2 itinéraires agréables ont été mis en évidence : la jonction entre Audincourt et Valentigney et Montbéliard (de manière générale) « Tourne à droite. Priorité aux cycles aux feux. (En avance sur beaucoup d'autres villes en France) »

2) les aménagements peu sécurisés (jaunes) ou dangereux (rouges) :

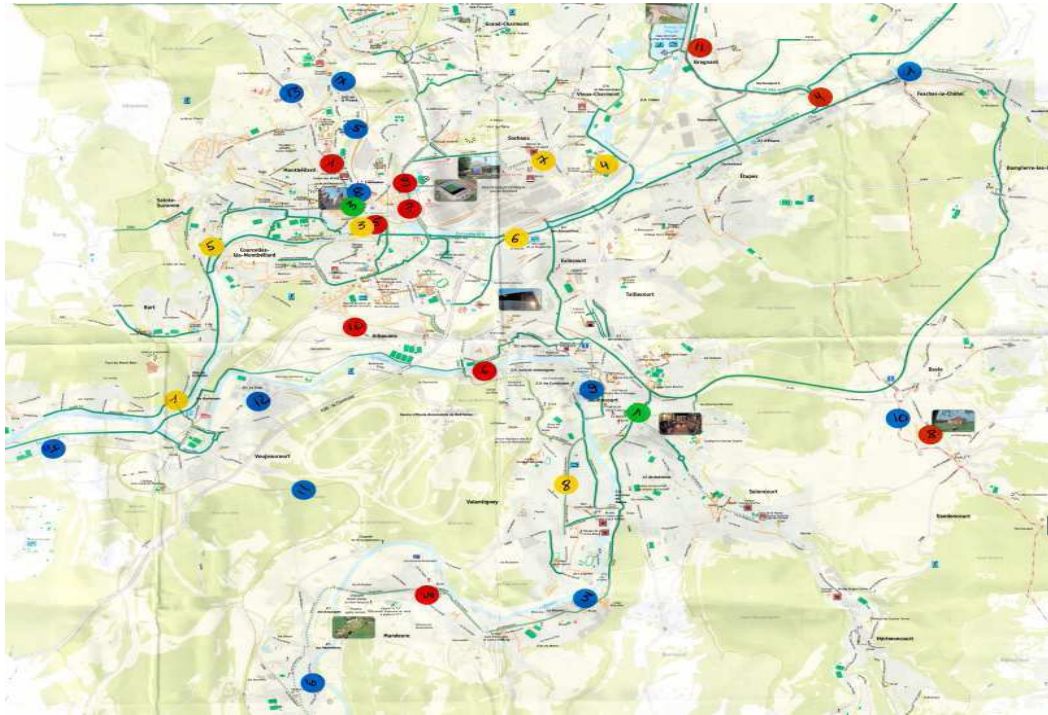
19 itinéraires sont concernés avec pour cause :

- le manque d'entretien : Véloroute Bart/Voujeaucourt « Taillage de haie au carrefour Véloroute car peu de visibilité », « végétation envahissante de manière générale, attention à la taille » → **remarque prise en compte par PMA mais il faudrait surtout en tenir compte lors des études des projets où l'on plante trop de végétation et trop près des pistes cyclables**, Charmotte, « Attention, il faudrait balayer de la rue de la Charmotte à Voujeaucourt le long du bois »
- le mauvais état du revêtement : Montbéliard, « Descente Galilée - Cadran solaire, présence de graviers au bord de la piste », Liaison Citédo « Raviné dans le virage (montée), prévoir du bitume » → **PMA étudie les modifications possibles**, Véloroute Passage sous A36 « Présence de racines qui soulèvent le revêtement » → **réfection effectuée depuis**, Valentigney, Rue Oehmichen, « Bitume crevassé. Difficilement praticable avec des roues de course (risque voile et crevaison) » → **PMA : un projet est en cours dans le cadre du projet de réseau de transport urbain**, Mandeuire, « Refaire régulièrement les pistes (et aussi les bandes au sol), Pont écluse Technoland, « Route dégradée jusqu'à la liaison vers Fesches-le-Châtel : remettre un peu de tout venant ou de la graveline, Brognard, sortie de la coulée verte pour aller à la Base de Loisirs, « Mettre un peu d'enrobé sur un endroit qui est stabilisé dans le virage »
- l'aménagement est mal conçu : Musée Peugeot à Sochaux, « Sortie en direction de l'avenue Leclerc très dangereuse (90°). Difficulté de reprendre la circulation » → **VéloCITE a déjà demandé 2 fois la remise en conformité de cet aménagement. La mairie de Sochaux avait répondu qu'elle allait agir mais le problème persiste**, Montbéliard, Rond-point du Quick, « Haie cachant la visibilité des voitures sur la voie de shunt en direction de Peugeot »
- les automobilistes sont dangereux : Mandeuire, interdire le stationnement sur les bandes cyclables» Charmotte, du rond-point de la Charmotte à la rue de la Novie (route de Belchamp), « Les voitures roulent vite et il y aurait possibilité de faire une bande cyclable vu la largeur de la route. → **PMA : un projet de carrefour avec la rue de la cornette est envisagé, une étude est en cours par le Département, à voir à cette occasion**, Rue de Dasle à Vandoncourt, « Route en montée avec voitures qui passent très vite » → **PMA : il n'y a pas d'itinéraire cyclable pour l'instant entre Dasle et Vandoncourt, une voie verte longeant le GR5 figure dans le schéma directeur**, Montbéliard, Avenue Chabaud Latour, « Piste cyclable attenante à la route (prévoir une séparation), Entre Pougues et rond-point Aéroport RD472 « Souhait d'un aménagement cyclable car allure rapide des véhicules »,
- dysfonctionnement d'équipement: Montbéliard, « Avenue Foch, le feu tricolore ne se déclenche qu'en présence de véhicules venant de Bethoncourt. Il n'est pas rare que je sois obligée de passer au rouge et traverser le carrefour de façon risquée » → **pris en compte par la mairie de Montbéliard**

3) aménagements souhaités (bleus) :

- Fesches-le-Châtel, « Pas évident de rester sur « la piste » en quittant la Rue de Verdun et pour rejoindre le canal ». → **PMA : un projet de voie verte vers la rue du canal est envisagé le long de la Feschotte, la réalisation en 2016 est envisagée sous réserve des procédures réglementaires**
- Entrée et sortie de Mandeuire, « Caden'cité s'arrête aux abords de Valentigney, prévoir une piste le long du Doubs. Valentigney – Mandeuire – Mathay.
- Berche / Colombier Fontaine (5 fois), « Une piste cyclable à construire URGENT. Les cyclotouristes français et étrangers la réclament (Allemands, Belges, et locaux) → **VéloCITE vient de relancer le conseil général du Doubs**
- RD 438 (Montbéliard-Bethoncourt), « Pas de piste cyclable → **PMA : figure au schéma directeur départemental jusqu'à la limite d'Héricourt. VéloCITE vient également de relancer le conseil général.**
- Montbéliard, Avenue des Alliés, « Piste cyclable reliant la passerelle à l'Avenue des Alliés jusqu'à l'agglomération ». **VéloCITE : projet à étudier avec Montbéliard et PMA.**
- Audincourt, Filatures Japy. « Manque une continuité entre la Place du temple et le Pont de Bollardièrre » → **PMA : prévu au schéma directeur et une partie du foncier est acquis mais un propriétaire refuse de vendre**

- Liaison Dasle – Vandoncourt « Poursuite de la piste cyclable pour atteindre La Damassine ». → **PMA : figure au schéma directeur de PMA, réalisation en fonction des crédits disponibles et des acquisitions foncières nécessaires,**
- Voujeaucourt, Ancienne voie SNCF : « à transformer en EuroVélo6 (piste cyclable) ». → **PMA : la voie ferrée n'est actuellement pas déclassée, procédure longue et contrainte, RFF a été interrogé pour l'établissement d'une mise à disposition,**
- Bethoncourt, Rue de la 1ère Armée / Docteur Flamand à Montbéliard, « Prévoir une piste cyclable, merci ».



Sécurité routière

26 nouvelles mesures ont été publiées par le ministère de l'intérieur dans le but d'améliorer la sécurité routière. Plusieurs d'entre elles vont dans le bon sens et correspondent à des pratiques que nous recommandons lorsque nous sommes consultés pour des projets d'aménagement :

- permettre au maire de limiter la vitesse des véhicules dans leur ville : pas seulement sur quelques rues mais dans des zones plus grandes voire sur la totalité de leur communes.
- interdire le stationnement 5m avant un passage-piétons afin de donner de la visibilité. L'espace libéré pouvant être utilisé pour le stationnement des deux roues.
- renforcer les sanctions pour les stationnements sur les passages-piétons, les trottoirs et les pistes cyclables.
- expérimenter la limitation de vitesse à 80 km/h sur des routes accidentogènes.
- relancer le déploiement des radars feux rouges associés à des dispositifs de contrôle de vitesse.

Nous sensibiliserons les communes à ces nouvelles mesures et nous veillerons à leur application.

À noter : parmi ces mesures, l'une d'elle interdit aux conducteurs les écouteurs, oreillettes et casques audio, elle s'applique donc aux cyclistes.

Programme 2015

- **16 février** : assemblée générale
- **7 et 8 mars** : marquage antivol lors de la bourse aux vélos des cyclo-randonneurs à Valentigney
- **28 mars** : marquage antivol lors de la bourse aux vélos du Vélo-club Montbéliard
- **dimanche 26 avril** : balade commentée
- **6 et 7 juin** : fête du vélo
- **samedi 11 juillet** : évaluation Véloroute entre Montbéliard et L'Isle-sur-le-Doubs. Balade à vélo permettant une évaluation dans une ambiance conviviale (pique-nique à Appenans).
- **en août** : à vélo à Ludwigsburg
- **16 au 22 septembre** : semaine de la mobilité. Actions à préciser.
- **samedi 19 septembre** : balade 1/2/3 nature
- **dimanche 20 septembre** : balade découverte de piste cyclable
- **dimanche 4 octobre** : balade commentée
- **courant octobre** : marquage antivol
- **marchés du soir** : participation à préciser, quand nous connaissons les dates de PMA



A noter...

prochaines réunions de l'association :

Elles ont lieu de 1^{er} lundi de chaque mois : 2 février, 2 mars, 13 avril, 4 mai, 1^{er} Juin, 6 juillet et 7 septembre, de 18H à 20H, salle Bauhin, espace associatif de Montbéliard (1 rue du château).

atelier vélo :

49 rue de Belfort à Montbéliard

Horaires : tous les mercredis de 15H à 19H (à partir du 1^{er} mars) et le 3^{ème} samedi de chaque mois, de 9H à 12H.

Nous annonçons nos activités sur la vitrine de l'atelier.

Atelier vélo

Suite au constat d'activité réduite fin 2014, l'atelier sera ouvert les mercredis jusqu'à fin février

uniquement sur demande

Si vous souhaitez une ouverture, merci de faire une demande via le site internet VéloCITE 24H à l'avance.

Par contre, comme d'habitude, l'atelier sera ouvert de 9H à 12H le 3^{ème} samedi de chaque mois.

Décès

Nous avons appris le décès de Jan Ross, adhérent de l'association et élu de la ville de Grand-Charmont. Jan, qui était allemand, était très sensibilisé à l'utilisation et au développement du vélo. Nous présentons à sa famille nos condoléances.

Cotisation : ça change

Le prix de l'adhésion à notre association n'avait pas évolué depuis sa création en 1998, sauf un arrondi au moment du passage à l'euro.

La création de l'atelier engendre des frais nouveaux au moment où la subvention de PMA baisse sensiblement.

L'adhésion individuelle passe donc à 10 € mais nous avons créé en parallèle une cotisation familiale de 20 € quel que soit le nombre de personnes composant le foyer.



ça grince

Voici l'hiver... et la neige ! Si certains itinéraires cyclables sont correctement déneigés (exemple du Faubourg de Besançon à Montbéliard), la véloroute, elle, est complètement abandonnée. C'est pourtant la seule voie permettant de traverser l'agglomération d'ouest en est en toute sécurité. **NON**, les cyclistes ne rangent pas tous leurs vélos l'hiver : nous continuons à les utiliser pour nous rendre au travail ou faire des courses même s'il neige. Les nombreuses traces laissées dans la neige (cf photo) prouvent que la véloroute est utilisée toute l'année ! VéloCITE demande donc le déneigement systématique de **TOUS** les itinéraires cyclables.



Adhésion 2015 à renvoyer à : véloCITE, 1 rue du château, 25200 Montbéliard

Je souhaite adhérer à l'association véloCITE Pays de Montbéliard.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse Internet : _____

Cotisation 2015:

- individuelle : 10 euros
- familiale : 20 euros Merci de préciser le nb de personnes concernées : _____